



LIVRET
DE LA FORMATION
RÉGIONALE
DES
ENTRAINEURS
1^{er} DEGRÉ

SAISON 2010 - 2011

SOMMAIRE

Parcours de formation	p.3, p.4
Calendrier 2010 – 2011	p.5, p.6
Modalités d'inscription	p.7
Règlement intérieur	p.8
A – B – C	p.9 à p.12
Entraîneur formateur 1 ^{er} degré moins de 12 ans	p.13, p.14
Entraîneur formateur 1 ^{er} degré moins de 16 ans	p.15, p.16
Entraîneur spécialisé 1 ^{er} degré option famille	p.17 à p.20
Fiche de candidature formation 1 ^{er} degré	p.21 à p.23
Les formations Hors Stade	p.24
Les formations continues	p.25
La prorogation des diplômes	p.26
La formation continue sur stages sportifs	p.27
Les équivalences	p.28
La reconnaissance d'expériences	p.29, p.30
Aide à la constitution du dossier	p.30 à p.36
Les contacts	p.37

Votre parcours de formation à la FFA

Etape 1



Votre culture athlétique

Vous êtes ou vous avez été :

- athlète
- parent suivant son ou ses enfants
- ancien élève ayant fait athlétisme en EPS
- spectateur plus ou moins averti des rencontres d'athlétisme



Vous avez décidé de devenir Entraîneur en Athlétisme

- La FFA vous impose d'être diplômé;
- Les notions de responsabilité vous convainquent d'être diplômé;
- Votre conscience personnelle vous engage à être diplômé.



Etape 2



Entrée en formation

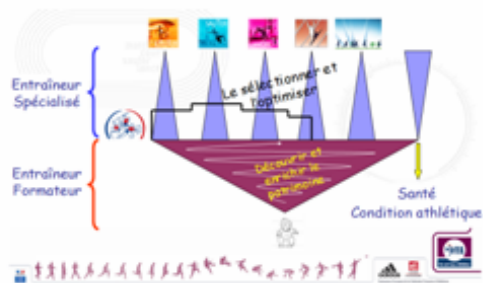
Contactez votre club et/ou votre ligue afin de prendre tous les renseignements utiles pour débiter votre formation initiale.

Information sur le site fédéral : Rubrique « La Formation » et cliquer *Cursus de formation*

Inscriptions dans tous les cas auprès de votre CTS « formation »

<http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2499>





Entrée commune: l'abc de l'Athlétisme

- Premières informations
- Philosophie et conception de l'athlétisme
- Choix



Particularité
1 week-end de pré requis en hors stade



Choisir sa voie et construire son portefeuille de compétences fédérales

Titre	Entraîneur Formateur		Entraîneur Spécialisé					Entraîneur Santé Loisir
	Options	- de 12 ans	- de 16 ans	Sp/H	1/2 F - Marche	Hors stade	Sauts	
1 ^{er} degré	Apprenti entraîneur Appliquer utilement les premières bases							En cours d'élaboration
2 ^e degré	Entraîneur en pleine autonomie Comprendre - Choisir - Adapter							
3 ^e degré	Entraîneur expert Concevoir - Créer - Transmettre							

- 4 -



Évaluation différée



En parallèle



Poursuivre sa formation en croisant les expériences

- Participer à des colloques
- Participer ou animer des soirées d'échanges sur l'entraînement
- Participer ou encadrer un stage d'athlètes



CALENDRIER 2010-2011

CALENDRIER REGIONAL DE LA FORMATION CONTINUE EN BRETAGNE

Calendrier de la Formation régionale initiale des entraîneurs

Formation « ABC » départementalisée

Département	Dates au choix des CD	Lieu à définir
CDA 22	9/10 octobre	PLOUFRAGAN
CDA 29	25/26 septembre 2010	QUIMPER
CDA 35	2/3 octobre 2010	RENNES (Stade de Courtemanche)
CDA 56	2/3 octobre 2010	VANNES

Formations de niveau 1

Modules entraîneur formateur niveau 1

Formation	Dates	Lieu
EFN 1 moins de 12 ans	16/17 octobre 2010	LANNION
EFN 1 moins de 16 ans	30/31 octobre 2010 20/21 novembre 2010	
Module Entraîneur Adjoint hors stade	20/21 novembre 2010	
1 ^{er} Degré HS complet	Module EA HS + ABC + module 2 (Andrézieux)	ANDREZIEUX

ABC						
Organisation	Lieu	Dates	Coût	Inscriptions	Date limite Inscriptions	
LBA	Dans chaque département	22 : 9/10 octobre	20 € (chèque à l'ordre du CDA 22)	Après de la Ligue	17/09 (sauf pour le 22 : 1 octobre)	
		29 : 25/26 septembre	15 € (chèque à l'ordre du CDA 29)			
		35 : 2/3 octobre	20€ (chèque à l'ordre du CDA35)			
		56 : 2/3 octobre	-			
EFN1 – DE 12 ANS et – DE 16 ANS						
Organisation	Lieu	Dates	Coût	Inscriptions	Date limite Inscription	Remarques
LBA	LANNION	16/17 octobre 2010 30/31 octobre 2010 20/21 novembre 2010	120 euros pour l'ensemble de la formation	Après de la Ligue	30/09	HEBERGEMENT OBLIGATOIRE Chèque à l'inscription Pas de remboursement si absence non justifiée et acceptée par l'ETR
ESN 1						
Organisation	Lieu	Dates	Coût	Inscriptions	Date limite Inscription	Remarques
LBA	-	-	-	-	-	RAS

1^{er} degré d'Entraîneur Adjoint, Module 1 – spécialité Hors Stade

Dates	Lieu	Coût	Contact
20/21 novembre 2010	COLPO	110 €	Xavier TREMAUDAN

MODALITES D'INSCRIPTION

Règle N°1 : Utiliser la fiche d'inscription propre à chaque formation que vous pouvez récupérer auprès de votre ligue ou téléchargeable sur le site de la Ligue

Règle N°2 : Toute inscription en formation doit être enregistrée par le secrétariat de la LBA et validée par l'ETR FORMATION

Règle N°3 : Respecter la date limite d'inscription fixée par l'ETR FORMATION. **Aucune inscription ne pourra être validée après cette limite.**

Règle N°4 : Joindre le chèque à l'inscription + Règlement intérieur signé + copie des diplômes si besoin. **Aucune inscription ne sera prise sans le règlement financier qui sera joint au dossier.**

Règle N°5 : Le candidat devra suivre la formation dans sa totalité pour pouvoir passer l'évaluation, sauf accord préalable vu avec le responsable de la formation ou s'il a bénéficié d'un allègement de formation.

Règle N° 6 : Le candidat devra accepter l'hébergement si celui-ci est proposé.

Règle N° 7 : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence non justifiée et validée par l'ETR FORMATION.

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur devra être signé et joint au dossier d'inscription.

Les stages de formation, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme ou une Ligue Régionale, réservés aux licenciés à la F.F.A. âgés de 18 ans et plus doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

- 1) Le programme de stage est fixé par le directeur du stage, en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires des cours théoriques et des séances sur le terrain.
- 2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :
 - être ponctuel
 - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.
- 4) La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée. L'usage de la cigarette ou de produits similaires sera interdit sur tous les lieux d'accueil, de pratique et de formation.
- 5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, seront sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.
- 6) Le signataire s'engage à respecter tous les articles.

Fait à :

Le :

Nom et prénom :

Signature :

“A – B – C”

Objectif : Il s’agit de la première base de toutes les formations fédérales permettant d’expliquer à tous nos futurs entraîneurs :

- ce qui les unit et ce qui les différencie,
- ce qui les rend complémentaires
- quelle place chacun d’eux occupe dans le monde de l’athlétisme
- ce que la FFA attend d’eux

Public concerné : Tous les entraîneurs qui entrent en formation, sauf accord préalable des responsables de la formation.

Compétences développées : faire découvrir ce qu’est l’athlétisme et permettre à chacun de trouver sa place dans le processus de formation et d’entraînement de nos licenciés.

Profil souhaitable : être motivé pour devenir entraîneur à la FFA

Conditions d’entrée en formation :

- avoir 18 ans révolus lors de l’entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d’une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.

Durée de la formation : 12 h

Date, lieu et coût de cette formation : **Organisation régionale mais départementalisée en Bretagne**

INSCRIPTION auprès du secrétariat de la Ligue

Contenu de la formation :

L’entraîneur dans le système fédéral

- Statuts de la FFA
- Définition de l’athlétisme et de ses objectifs
- La notion de responsabilité
- Le développement de l’athlétisme

L’entraîneur et l’athlétisme

- Le cheminement pédagogique de l’entraîneur
- Une vision de l’entraînement

Place de l’entraîneur dans la carrière de nos athlètes

- Le plan de carrière
- Missions et compétences de l’entraîneur

La formation des entraîneurs

- Cours de formation
- Projet personnel de formation

Fiche à renvoyer au secrétariat de la Ligue et/ou votre responsable formation CRCHS

en ayant pris soin de respecter les dates limites d’inscription

Important : toute inscription doit être accompagnée du chèque de participation à la formation

FORMATION « ABC »

NOM : _____

Prénom : _____

N° de licence : _____

Club : _____

Tél : _____

Port : _____

E Mail : _____

J'atteste que :

- j'ai 18 ans révolus
- mon casier judiciaire est vierge

Je pose ma candidature pour la formation suivante :

Entrée commune :

- ABC

Session: Date : _____ Lieu : _____

Profession ou études en cours :

Responsabilités au sein du club, du Comité départemental ou de la Ligue :

Effectif et niveau du groupe suivi :

Questions ou remarques :

Précéder votre signature de la mention manuscrite suivante :
« J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis »

Signature de l'intéressé(e)

Pièces à joindre :

- r le chèque de participation à la formation à l'ordre de la ligue
- r l'attestation de mon Président de Club ou de structure
- r le règlement intérieur des stages de formation signé

ATTESTION DU PRESIDENT DU CLUB OU DE LA STRUCTURE

FORMATION ABC

Nom du Club ou de la structure (1) :

Je soussigné M^r M^{me} (1) _____

Fonction au sein du Club ou de la structure :

Certifie que M^r M^{me} (1) _____

Exerce la fonction d'assistant entraîneur sur les créneaux suivants :

Jour	Heure	Lieu + adresse

Avis sur le candidat :

Signature du Président du club

Nom, avis et signature du CTS :

ENTRAÎNEUR FORMATEUR 1^{er} degré

Option – de 12 ans

Objectif : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des jeunes des écoles d'athlétisme.

Public concerné : les catégories Eveil athlétique et Poussins.

Compétences développées : faire découvrir aux jeunes, souvent par le jeu, des situations athlétiques menant au développement de sa motricité et à des rencontres basées sur un athlétisme adapté.

Profil souhaitable : il faut avoir envie de s'occuper des jeunes enfants et se sentir capable d'animer un groupe souvent assez hétérogène, tant par leur motivation que par leur niveau moteur.

Conditions d'entrée en formation :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

Durée de la formation : 40 h

Date, lieu et coût de cette formation : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter l'ETR FORMATION.

Contenu de la formation :

- Rencontres des - de 12 ans
 - o Philosophie fédérale des rencontres en Ecole d'Athlétisme
 - o Préparation d'une rencontre (en amont du jour J)
 - o Participation à une rencontre (Type Kids Athletics)
 - Pass'Athlé
 - o Présentation du Pass'Athlé
 - o Préparation du Pass'Athlé en club
 - o Organisation du Pass'Athlé
 - o Validation et suivi du parcours du jeune
 - Découverte des formes de pratique
 - o Ateliers
 - o Jeux
 - o Parcours
 - o Evolutions pédagogiques préparatoires aux rencontres
- En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation

- Organiser l'activité et animer une Ecole d'Athlétisme
 - o Animer un groupe d'Éveil Athlétique et de Poussins
 - o Profil de l'entraîneur et code de conduite
 - o La séance
 - o Objectifs de la saison et la programmation type
 - o La santé de nos jeunes (sécurité, prévention)

- Présentation des Cd (outils pédagogiques supports à la pratique)
 - o « L'athlétisme à l'école primaire »
 - o « Jeux athlétiques »
 - o « Kids Athlétiques » ...
 - o et « Planète Athlé Jeunes »

Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (RE, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
 - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
 - o Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
 - o Epreuve pédagogique

Inscription : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite au secrétariat de la LBA et à votre CTS.

ENTRAÎNEUR FORMATEUR 1^{er} degré

Option – de 16 ans

Objectif : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des jeunes débutants.

Public concerné : les catégories Benjamins et Minimes.

Compétences développées : faire découvrir progressivement les différentes spécialités de l'athlétisme et commencer à développer de manière harmonieuse les capacités physiques exploitables / entraînaibles à cet âge.

Profil souhaitable : il faut avoir envie de s'occuper de pré-ados, ados et se sentir capable d'animer un groupe souvent assez hétérogène, tant par leur motivation que par leur niveau moteur et physique.

Conditions d'entrée en formation :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

Durée de la formation : 40 h

Date, lieu et coût de cette formation : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter l'ETR FORMATION

Contenu de la formation :

- Compétitions
 - le programme fédéral de compétitions et registre des épreuves
 - la philosophie fédérale
 - la réglementation utile pour l'entraîneur
 - la 1^{ère} compétition et gestion de compétition
- Découverte des gestes athlétiques
 - Marcher
 - Courir
 - Sauter
 - Lancer
 - Epreuves multiples / Epreuves combinées

En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
- Organiser son activité et animer sa structure
 - Animer un groupe de Benjamins / Minimes
 - Profil de l'entraîneur
 - La séance

- Les périodes de la saison et la programmation type
- La santé de nos jeunes (sécurité, prévention de l'intégrité des jeunes)

- Divers
 - Tables rondes
 - Présentation du Cd « L'Athlétisme à l'Ecole » et « Planète Athlé jeunes »

Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
 - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
 - Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
 - Epreuve pédagogique

Inscription : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite au secrétariat de la LBA et à votre CTS.

ENTRAÎNEUR SPECIALISE 1^{er} degré Option « Famille »

Objectif : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des athlètes spécialisés dans une des familles de l'athlétisme.

Public concerné : à partir de la catégorie Cadets et pour des athlètes s'entraînant au moins 3 fois / semaine.

Compétences développées : donner les éléments permettant de faire progresser la performance des athlètes en optimisant leur préparation technique, physique et mentale.

Profil souhaitable : il faut être capable de s'investir suffisamment, en temps et personnellement, afin de faire progresser des athlètes d'âges divers (de Cadets à Vétérans), de niveaux et de motivations hétérogènes dans le cadre d'un club d'athlétisme.

Cela pourra se faire dans les familles suivantes de l'athlétisme :

- Sprint / Haies
- Demi-fond / Marche
- Hors stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées

Conditions d'entrée en formation : pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

Durée de la formation : 40 h

Date, lieu et coût de cette formation : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter l'ETR FORMATION.

Contenu de la formation :

Module d'Accueil

- Prise en main
 - o Accueil et installation des stagiaires
 - o Ouverture officielle de la session de formation
 - o Présentation du programme et informations administratives et logistiques
 - o Présentation des stagiaires et des intervenants
- Philosophie de la formation :
 - o Situation de départ : nous avons à faire à des athlètes orientés qui savent globalement Marcher, Courir, Sauter, Lancer et pratiquer des Epreuves Combinées. Resituer cela dans le contexte du plan de carrière.

- Objectif : Entraîner des athlètes pour qu'ils puissent se réaliser au travers de la performance athlétique, à raison d'au moins 3 séances / semaine. Que chacun atteigne son meilleur niveau.

Module Tronc commun 1

- Compétition (généralités)
 - Introduction

Attention, aucun contenu scientifique ne permet à un entraîneur de faire gagner un entraîné, et cette absence de garantie correspond bien à l'incertitude structurelle de la compétition qui n'est pas une situation pédagogique ou commerciale où tout le monde peut apprendre, où tout se vend en y mettant le prix.
 - Présentation du programme fédéral de compétitions
 - § Individuelles / collectives
 - § Meetings / championnats
 - § Ouvertes / minima
 - § Périodes de l'année
 - Gestion des compétitions
 - § Avant
 - § Pendant
 - § Après
 - § 1^{re} compétition
 - Intérêts pour l'entraîneur de connaître les règlements
 - § Pour lui-même
 - § Pour ses athlètes
 - § Pour les bonnes relations avec le jury

- Se préparer
 - D'un point de vue Technique
 - D'un point de vue Physique
 - D'un point de vue Psychologique
 - Rester en bonne santé

- Organiser cette préparation
 - Pour progresser avec 3 à 4 entraînements / semaine, avec double périodisation
 - Pour constituer une séance
 - Comment intervenir face aux athlètes

Module « Option »

- Présentation (programme, intervenant)

- Compétitions (liée à l'option)
 - Registre des épreuves
 - Aspects réglementaires de ces épreuves
 - Ordre de grandeur des niveaux de pratique, des minima...
 - Précisions spécifiques sur la gestion des épreuves

- Perfectionnement technique
 - o Introduction théorique
 - o Pratique des spécialités
 - o Travaux dirigés sur les spécialités
 - o Complément théorique
- Ne pas oublier :
 - o de parler et d'utiliser l'observation (avec l'œil), le traitement de celle-ci et la proposition de correction (mode utilisé..)
 - o de stipuler ce qui est spécifique ou multiforme
- Développement des qualités physiques
 - o Introduction théorique
 - o Pratique des spécialités (présentation précisant l'importance de ces qualités en %)
 - o Travaux dirigés sur les spécialités
 - o Complément théorique
- Ne pas omettre de préciser ce qui est général ou multiforme
- Aspects psychiques
- Organisation de l'entraînement
 - o pour chaque spécialité pour 3 à 4 x / semaine (programme type)
 - o constitution d'une séance

Module Tronc commun 2

- Santé des athlètes
 - o Prévention des blessures
 - o Suivi médical
 - o Dopage
 - o Premiers secours
 - o Sécurité (courses, sauts, lancers sur les stades et en dehors)
 - Rôle de l'entraîneur au sein du club
 - o Aspects réglementaires
 - o La vie du club
 - Etre entraîneur
 - o Se former tout au long de sa carrière (formation initiale, formation continue)
 - o Statut, compétence, niveau de formation, investissement
 - o Relations humaines et gestion d'un groupe
 - o Prospector, former, poursuivre ou passer la main
- Utiliser le groupe de parole, restituer et compléter / synthétiser.

Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :

- Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
- Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
- Epreuve pédagogique

Inscription : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite au secrétariat de la LBA et à votre CTS.

FICHE DE CANDIDATURE

-

FORMATION REGIONALE

Fiche à renvoyer au secrétariat de la Ligue

en ayant pris soin de respecter les dates limites d'inscription

Important : toute inscription doit être accompagnée du chèque de participation à la formation

FORMATION 1^{ER} DEGRE

NOM : _____

Prénom : _____

N° de licence : _____

Club : _____

Tél : _____

GSM : _____

E Mail : _____

J'atteste que :

- j'ai 18 ans révolus
- mon casier judiciaire est vierge

Je pose ma candidature pour la formation suivante :

Diplôme :

- Entraîneur 1^{er} degré

Option : COCHER LA SPECIALITE

- de 12 ans
- de 16 ans
- Sprint Haies
- ½ Fond – Marche
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées
- Hors Stade

Dernier diplôme fédéral obtenu :

Titre du diplôme : _____ Option : _____

Date et lieu : _____

Autres diplômes (BE ou autre) :

Titre du diplôme : _____ Option : _____

Date et lieu : _____

Profession ou études en cours :

Responsabilités au sein du club, du Comité départemental ou de la Ligue :

Effectif et niveau du groupe suivi :

Questions ou remarques :

Précéder votre signature de la mention manuscrite suivante :
« J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis »

Signature de l'intéressé(e)

Pièces à joindre :

- r le chèque de participation à la formation à l'ordre de la ligue
- r l'attestation de mon Président de Club ou de structure (seulement s'il a eu des modifications suite à l'ABC)
- r le règlement intérieur des stages de formation signé
- r l'attestation de participation à l'ABC ou son équivalent

ATTESTION DU PRESIDENT DU CLUB OU DE LA STRUCTURE

FORMATION 1^{ER} DEGRE

Nom du Club ou de la structure (1) :

Je soussigné M^r M^{me} (1) _____

Fonction au sein du Club ou de la structure :

Certifie que M^r M^{me} (1) _____

Exerce la fonction d'assistant entraîneur sur les créneaux suivants :

Jour	Heure	Lieu + adresse

Avis sur le candidat :

Signature du Président du club

Nom, avis et signature du CTS :

LES FORMATIONS HORS STADE

Contact : Xavier TREMAUDAN, Formateur d'entraîneurs Hors Stade

xtremaudan@orange.fr

06.84.27.86.68

Entraîneur adjoint hors stade, module 1 (1^{er} degré*)

(* le 1^{er} degré HS complet se déroule en 2 étapes : le module 1 ; l'ABC + module 2 à Andrézieux)

- Formateurs : Christian DELERUE, entraîneur 3^{ème} degré (Groupe France), Xavier TREMAUDAN, entraîneur 3^{ème} degré (Formation)

SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2010 - COLPO

PROGRAMME

- Le coureur hors stade
- Les bases de l'entraînement
- Classification des vitesses de course
- Entraînement du débutant et du jogger
- La préparation physique
- Les étirements
- La diététique du coureur
- Equipement sportif
- Réglementation

Conditions d'inscription

- Etre majeur à la date de la formation
- Etre licencié FFA avant la date de formation
- Places limitées à 25 personnes
- Coût : 110 euros (à joindre obligatoirement avec l'inscription)

Inscription pour le 31 octobre 2010 à

Xavier TREMAUDAN, responsable formation hors stade

1, allée de Kerivarho – bat Acanthe

56000 VANNES

Téléphone : 06.84.27.86.68

xtremaudan@orange.fr

Nom.....Prénom.....

ClubLicence.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

EMAIL :

Téléphone :

LES FORMATIONS CONTINUES

Depuis la fin du siècle dernier et encore plus à l'entrée de notre 21^e siècle, on sait très bien qu'il ne suffit plus en effet que chaque entraîneur accumule au début de son cursus un stock de connaissances, où il pourrait ensuite puiser indéfiniment. Il faut surtout qu'il soit en mesure de saisir et d'exploiter d'un bout à l'autre de son investissement sur le terrain toutes les occasions de mettre à jour, d'approfondir et d'enrichir cette connaissance première et de s'adapter à l'évolution de nos athlètes changeants.

Dans ce but la FFA, comprenant la DTN et ses organes déconcentrés que sont les ligues, a établi de réels espaces d'échanges :

- Colloques à thèmes spécifiques et/ou transversaux
Un système connu et reconnu qui a fait ses preuves. Retrouver la liste de ces derniers sur le site de la FFA ou de votre ligue.
- Accompagnement et tutorat
Sans doute le meilleur système, mais aussi le plus délicat à mettre en place, car très personnalisé et assez coûteux en temps. Il s'agit d'un véritable tutorat effectué auprès d'un entraîneur reconnu issu d'un pôle ou d'un groupe d'entraînement. Pour cela il vous faut contacter votre CTS et élaborer avec lui un programme personnalisé.
- Participation active à des regroupements et encadrements de stages d'athlètes.
Des situations qui existent déjà mais qui n'étaient pas forcément bien formalisées :
 - o membre actif d'une équipe technique régionale (de suivi d'athlètes, de formation, de développement)
 - o présence active, voire participation à des regroupements d'athlètes sur invitation

Bien sûr, il vous reste aussi la consultation régulière des outils mis à votre disposition comme :

- les ouvrages ou CD ou DVD réalisés par la FFA
- les ouvrages ou CD ou DVD réalisés par des collègues entraîneurs ou des professionnels
- les comptes rendus de colloques nationaux et régionaux
- la lettre des entraîneurs éditée par la DTN et la LBA
- la revue de l'AEFA et ses diverses productions

Pour finir, la plus riche des banques de données reste l'entraînement régulier de nos athlètes.

« Entraîner c'est observer » Joseph MAIGROT

Prorogation des diplômes fédéraux en région Bretagne

LA PROROGATION DES DIPLOMES : 2008 a constitué la première année butoir pour la mise en œuvre des prorogations de nos diplômes fédéraux. Cela se poursuit en 2011

Tous les licenciés possédant une qualification d'entraîneur conservent leur(s) diplôme(s). Mais ces derniers ne seront reconnus valides par la FFA que s'ils sont assortis de deux actions de formation continue en 4 ans validées par le CTS en charge de la formation.

Pour les entraîneurs bretons, voilà les actions possibles :

Colloque : Avoir suivi un colloque régional ou participé à deux thématiques départementales

Action dans l'ETR : Encadrer, participer à deux animations ou actions de l'ETR

Encadrement Stage : Encadrer un regroupement d'athlètes au niveau régional

Formation sur CLE : possibilité de prorogation d'un intervenant sur CLE ou membre d'une ETRD.

Publication : Ecrire un article, et le soumettre à la publication de sa ligue

Recyclage Formation Initiale : Assister à un module de la formation initiale lié à son niveau de diplôme

Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes : Accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe par la LBA.

Action de formation CTS sur un club : solliciter la visite pédagogique d'un CTS pour proroger le diplôme d'un entraîneur.

LA CARTE DE COMPETENCE : La validité de votre diplôme ou de vos diplômes vous permet de recevoir une carte de compétence. A ce jour, seule la carte nationale a été délivrée. Durant la saison 2008-2009, la première version des cartes régionales devrait arriver à leurs destinataires.

LA CERTIFICATION ET LA LABELLISATION : seuls les diplômes prorogés seront comptabilisés pour l'établissement des prochaines Certification et Labellisation de votre club.

ACTION de prorogation N° 1		ACTION de prorogation N° 2
Descriptif de l'action :		Descriptif de l'action :
Validation par le CTF		Validation par le CTF
Date et signature :		Date et signature :
Prorogation par le CTS en charge de la formation		Prorogation par le CTS en charge de la formation
Date et signature :		Date et signature :

FORMATION CONTINUE SUR STAGES SPORTIFS LBA ET CLE

Calendrier régional de la formation continue des entraîneurs bretons Saison 2010/2011

Préambule :

L'installation des modules de formation initiale ayant été menée à terme, l'Equipe Technique Régionale de Formation a le plaisir de proposer aux entraîneurs bretons d'athlétisme un calendrier de formation continue validée par la FFA, calendrier que la poursuite de nos travaux ne manquera pas d'alimenter en permanence.

Nous vous rappelons que ces actions de formation servent de support à la prorogation de vos certifications fédérales.

Date	Lieu	Club support	Intitulé	Intervenants	Contact et inscription

INFORMATIONS DIVERSES

EQUIVALENCES

Prise en compte des diplômes fédéraux anciens et actuels pour établir une équivalence avec les nouvelles appellations des Entraîneurs de la FFA.

Ces équivalences seront faites automatiquement sur DEO.

Anciens		Nouveaux
Animateur régional		– de 12 ans 1 ^{er} degré
Animateur fédéral		– de 12 ans / - de 16 ans 2 ^e degré
Moniteur régional	Entraîneur 1 ^{er} degré et Moniteur Fédéral (avant 95)	– de 16 ans 1 ^{er} degré
Moniteur fédéral	A partir de 1995	– de 12 / - de 16 ans 2 ^e degré
Moniteur fédéral HS niveau 2	Entraîneur 2 ^e degré	« Famille » 1 ^{er} degré (*)
Entraîneur fédéral HS niveau 3	Entraîneur 3 ^e degré	« Famille » 2 ^e degré (*)
EF expert – HS niveau 4		« Famille » 3 ^e degré (*)
HS niveau 1 (+ ?)		Santé Loisir

Pour les enseignants EPS :

On pourra attribuer le diplôme d'Entraîneur 1^{er} degré option – de 16 ans. Pour le 2^e degré option – de 16 ans, ils pourront être allégés de la formation mais pas de la certification. Ci-après les conditions nécessaires :

- être licencié FFA
- être en activité d'entraîneur dans un club FFA (attestation du Président du club)
- être en poste depuis 4 ans (attestation de l'établissement)

Toute autre demande doit faire appel à la reconnaissance d'expériences.

Pour les étudiants STAPS : Faire appel à la reconnaissance d'expériences ou établir au cas par cas des conventions avec les UFR STAPS.

RECONNAISSANCE D'EXPERIENCES

Un nombre trop important de nos cadres n'a aucun diplôme, et donc, aucune reconnaissance de leurs compétences sur le terrain.

Il est dommageable que cette situation se perpétue, car cette carence de qualification officielle pose des problèmes à plusieurs niveaux :

- la responsabilité : en cas d'accident, c'est le club et donc son président, qui va se retrouver en première ligne au plan civil et au plan pénal,
- la compétence reconnue : il est évident qu'une personne possédant un diplôme sera mieux reconnue et amènera quelques avantages de reconnaissance (carte de compétence, certification du club...),
- l'image et le statut de l'entraîneur : dans la mise en place de la reconnaissance de la compétence « entraîneur » (DEO), comment pourrait-on accepter que certaines personnes se disent entraîneur sans en avoir le titre officiel ?

Soucieuse de ce problème, la FFA donne la possibilité d'une Reconnaissance de compétences aux entraîneurs de clubs, décidée lors du bureau fédéral du 17 avril 2002 et du bureau fédéral du 5 février 2003.

Ce dispositif, appelé Reconnaissance d'expériences, représente une action capitale pour l'image de notre sport et la structuration de nos clubs.

Ainsi, chaque entraîneur « sans diplôme », qui ne pourrait pas s'engager dans le cursus de formation traditionnel, doit, dès à présent compléter le dossier de Reconnaissance d'expériences et le proposer

au CTS de la ligue en charge de la formation, pour une demande d'un diplôme 1^{er} degré ou à la D.T.N., pour un diplôme de 2^{ème} degré, DTN qui étudiera ensuite chaque cas et proposera à chacun d'accéder à un diplôme avec des exigences aménagées par rapport au cursus classique.

Le dossier de Reconnaissance d'expériences

Il est adressé au jury de l'examen du diplôme demandé après validation du Président du club ou du responsable de la structure et du Conseiller Technique Sportif responsable des formations de votre région.

Il comprend les éléments suivants :

- le CV (fiche type jointe)
- un texte sur votre activité athlétique en tant qu'athlète et/ou en tant qu'entraîneur et/ou en tant que parent d'athlète... (de 2 à 4 pages)
- la lettre de motivation
- la fiche d'expérience d'encadrement en athlétisme (fiche type jointe)
- le dossier d'expérience (aide à la constitution jointe)

Ce dossier doit être constitué pour que la lecture seule suffise à valider cette expérience retracée. Exceptionnellement, le jury pourra demander un entretien au candidat. En LBA, la visite

pédagogique du CTS est institutionnelle. Dans ces conditions l'entretien est obligatoire. Si le candidat ne se présente pas, il sera ajourné systématiquement.

A propos de l'entretien :

L'entretien n'est pas une épreuve. Il sert à éclairer les membres du jury sur un certain nombre de points imprécis du mémoire.

Les questions posées s'appuieront obligatoirement sur des passages du mémoire.

On ne doit pas demander au candidat de se justifier sur ses actions ou sur ses choix. Par contre on peut lui demander de préciser la manière dont il procède pour atteindre un objectif défini dans son mémoire.



RECONNAISSANCE D'EXPERIENCES
Dossier à remplir et à retourner à la LBA ou à la FFA
Visé du CTS de votre Ligue

Nom : _____ Prénom : _____

N° licence FFA : _____ Club : _____

Date et lieu de naissance : _____

Tél. (dom) : _____ Tél. (GSM) : _____

Adresse Courriel : _____

Profession : _____

<u>Diplôme demandé</u> :	option :
--------------------------	----------

FORMATION EN ATHLETISME ET EN ACTIVITES SPORTIVES
(joindre la photocopie du diplôme présenté)

Diplôme(s) fédéral (aux) déjà en votre possession :

_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____

Autre(s) diplôme(s) :

_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____
_____ Année d'obtention : _____

EXPERIENCE D'ENCADREMENT EN ATHLETISME

Joindre les pièces justificatives,
qui devront être validées par le responsable du club ou de la structure et le CTS responsable des formations

Période : _____

Club ou structure : _____

Athlètes

- effectif : _____

- niveau : _____

- noms des athlètes significatifs de votre niveau de pratique : _____

Spécialités : _____

Avis du responsable du club ou de la structure : _____

Signature du responsable du club ou de la structure

NB :

- En cas d'encadrement d'athlètes dans différents clubs ou différentes structures, établir une attestation par club ou structure.
- Ce document peut être utilisé et adapté pour les expériences d'encadrement de jeunes ou de débutants. Insister alors sur l'aspect collectif de l'expérience.

Aide pour la constitution du dossier :

Etude du mémoire :

Le candidat doit décrire son expérience à travers 2 grands domaines : les compétences techniques et pédagogiques, ainsi que les compétences liées à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement sportif du club ou de la structure.

Il doit décrire 1 ou 2 exemples d'actions (préciser ci-après, selon le diplôme) les plus représentatives de son expérience technique et pédagogique et 1 exemple dans celui de la participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement.

Le candidat doit, au travers de son mémoire, décrire le réel de l'activité. Il ne doit en aucun cas utiliser la forme déclarative qui consiste à reprendre les contenus d'un manuel ou d'une formation donnée.

Il doit utiliser la 1^{re} personne du singulier et décrire son action le plus souvent au présent de l'indicatif. Il doit également contextualiser son action avant de la décrire et le candidat pourra même en faire une analyse.

Pour préciser :

Demande Entraîneur Formateur des – de 12 ans – 2^e degré

Expérience technique et pédagogique	Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure
Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'animation d'une saison de son groupe de jeunes athlètes âgés de 7 à 11 ans. Cette présentation devra détailler les objectifs et les cycles proposés. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).	Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'une école d'athlétisme, d'un événement ou encore d'une manifestation (rencontre athlétique, colloque, stage...).

Demande Entraîneur Formateur des – de 16 ans – 2^e degré

Expérience technique et pédagogique	Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure
Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'entraînement d'une saison de son groupe de jeunes athlètes âgés de 12 à 15 ans. Cette présentation devra détailler les objectifs et les grandes périodes. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif du	Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'une école d'athlétisme, d'un événement ou encore d'une manifestation (rencontre athlétique, colloque, stage...).

cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).	
---	--

Demande Entraîneur Spécialisé – 1^{er} degré

Expérience technique et pédagogique	Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure
Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'entraînement d'une saison de son groupe d'athlètes. Ce dernier sera au moins de niveau Régional. Cette présentation devra détailler les objectifs et les grandes périodes. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif de la période, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).	Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club ou sa structure sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'un événement ou d'une manifestation (meeting, course sur route, colloque, stage...).

Demande Entraîneur Spécialisé – 2^e degré

Expérience technique et pédagogique	Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure
Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit les plans d'entraînement d'une saison de 2 athlètes différents. Ces derniers seront au moins de niveau Interrégional. Chacun des plans annuels d'entraînement devra présenter et détailler les objectifs, périodes, cycles et microcycles. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacun des cycles par une ou plusieurs séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).	Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club ou sa structure sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'un événement ou d'une manifestation (meeting, course sur route, colloque, stage...).

STAGE EN CLUB

Le stage en club permet l'alternance entre la formation et l'expérimentation ou l'application sur le terrain.

Objectifs du stage en club :

Donner aux candidats entraîneurs une expérience d'encadrement dans des conditions significatives pour son niveau de formation.

Conditions du stage en club :

- ü Le stage doit représenter un volume minimum d'heures (sur 3 mois)
- ü Le stage doit se réaliser dans un club ou une structure reconnue par la FFA
- ü **Le stage doit se dérouler avec un public correspondant au niveau de formation du candidat.**
- ü Le stage doit être obligatoirement évalué par un CTS ou un membre de l'ETR formation ou encore le représentant formation de la CRCHS, soit par le biais du dossier de stage (1^{er} degré) soit par le biais d'une visite sur le site d'entraînement + lecture du dossier.

Cette expérience d'encadrement est validée de la manière suivante :

- pour le 1^{er} degré : dossier de stage noté
- pour le 2^e degré : une visite en club ou sur la structure a lieu entre la formation et l'épreuve écrite

Niveau Œ		1 ^{er} degré		2 ^e degré	
Option	Public concerné	Heures de stages	Evaluation du stage	Heures de stages	Evaluation du stage
- de 12 ans	Ecole d'athlétisme	20 h	Dossier Visite	Saison entière	Dossier Visite
- de 16 ans	Benjamins Minimes	40 h			
spécialisé	A partir de Cadets	40 h à 60 h			

DOSSIER DE STAGE

La constitution de ce dossier se réalise tout au long de la formation.

Objectifs du dossier :

Mieux connaître le candidat entraîneur et son lieu d'évolution.

Faire réaliser un compte rendu de stage permettant au candidat de formaliser son action de terrain.

Suivre les conditions de stage en situation au sein de son club ou de sa structure.

Conditions de réalisation de ce dossier :

Phase 1

La première contribution sur ce dossier, débute au lendemain de la formation 1^{er} degré. Celui-ci comprendra :

- une présentation du club et du projet club ;
- une présentation du candidat et son mémoire personnel (récit de sa vie par rapport à l'athlétisme ou une recherche sur l'athlétisme de chez lui, club, département...);
- une présentation du groupe suivi, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi d'un groupe ou d'un athlète selon le diplôme) ;
- une présentation d'une rencontre, d'une compétition ou d'un événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

Phase 2

La poursuite de ce dossier est demandée durant la formation 2^e degré. Il évolue donc de la façon suivante :

- les éléments du 1^{er} dossier (présentation du club et candidat, groupe, athlète...)
- une présentation de l'évolution personnelle du candidat depuis sa dernière formation
- une présentation de l'évolution de son groupe, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi de son groupe ou d'un athlète selon le diplôme)
- une présentation des éventuelles évolutions apportées lors de l'organisation de la rencontre, de la compétition ou de l'événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

Entrée en formation	Stage	Formation 1 ^{er} degré	Stage	Evaluation 1 ^{er} degré	Stage	Formation 2 ^e degré	Stage + visite	Evaluation 2 ^e degré
Phase 1 du dossier				Phase 2 du dossier				-

CONTACTS

Pour tout ce qui concerne les Formations 1^{er} degré :

Consulter le site de votre Ligue <http://bretagneathletisme.athle.org>

Secrétariat LBA : 02.96.76.25.20 – bretagneathletisme@gmail.com

Gilles DUPRAY, CTS : 06.79.88.61.49 – gillesdupray@gmail.com

Xavier TREMAUDAN, formation Hors Stade : 06.84.27.86.68 – xtremaudan@orange.fr

Christian DELERUE, CRCHS : crchsbre@club-internet.fr

CDA 22 : www.athle22.org – athletisme22@gmail.com

CDA 29 : www.athle29.fr – athle29@wanadoo.fr

CDA 35 : <http://athle35.athle.org> – athle35@wanadoo.fr

CDA 56 : <http://cda56.athle.org> – cda56@wanadoo.fr

Pour tout ce qui concerne les Formations 2^e et 3^e degré :

Consulter le site de la FFA : <http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2499>

Pour tout ce qui concerne les Formations, les Examens et Diplômes d'Etat :

S'adresser à votre Direction départementale Jeunesse et Sports

Consulter le site du Ministère : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>